

**Pass scolaire
loisirs**



2025 - 2026



Jeunes du Pays du Mont-Blanc
La CCPMB ouvre les réservations
du Pass Scolaire Loisirs 2025/2026

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Jeunes né(e)s entre
le 19 décembre 2000
et le 20 décembre 2020,

SCOLARISÉ(E) sur l'une des dix
communes (Combloux, Cordon, Demi-
Quartier, Domancy, Les Contamines-
Montjoie, Megève, Passy, Praz-sur-Arly,
Saint-Gervais, Sallanches),

OU Y RÉSIDANT et scolarisé(e)s à
l'extérieur.

MODE D'EMPLOI

Rendez-vous sur ccpmb.fr
pour remplir le formulaire de
réservation et téléverser les
justificatifs demandés.

Attention, cette étape n'équivaut pas à un achat

**Pour finaliser l'achat, vous devrez
vous rendre aux caisses
des remontées mécaniques
après validation de votre réservation
(un email vous sera envoyé),
et procéder au règlement de 108 €.
Le retrait est à effectuer
avant le 30 novembre.**

Informations : ccpmb.fr
ou pass-scolaire@ccpmb.fr

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc renouvelle son engagement en faveur de la jeunesse et de l'accès au sport. Les réservations du Pass Scolaire Loisirs 2025/2026 sont désormais ouvertes. Ce forfait annuel, proposé aux jeunes de moins de 25 ans et scolarisés, offre un accès illimité, hiver comme été, aux remontées mécaniques des domaines skiables suivants :

- Évasion Mont-Blanc,
- Les Houches/Saint-Gervais,
- Portes du Mont-Blanc,
- Passy Plaine-Joux,
- Praz-sur-Arly,
- Vallée de Chamonix

Ainsi qu'au Valléen, à Saint-Gervais.

Une politique volontariste pour les familles

Grâce à une politique tarifaire ambitieuse, la CCPMB permet aux familles de **bénéficier d'un tarif unique à 108 €**. Le prix réel du forfait est de 216 €, financé paritairement à 50 % par la CCPMB et par les exploitants des remontées mécaniques.

La CCPMB consacre ainsi un budget estimé à plus de 330 000 € par an à ce dispositif.

Nouveauté 2025/2026 : une démarche 100 % en ligne

Plus aucun déplacement en mairie n'est nécessaire. La procédure est désormais entièrement dématérialisée sur **www.ccpmb.fr**. Les familles peuvent créer leur compte familial ou réutiliser celui de 2024/2025 pour effectuer la demande.

La réservation et le retrait sont possibles avant le 30 novembre 2025. Plus aucun Pass ne sera délivré au-delà de cette date.

Président : Jean-Marc Peillex
jean-marc.peillex@ccpmb.fr

Contact presse : Elisabeth Amblard
06 47 66 34 80 / elisabeth.amblard@ccpmb.fr